



Acte de cession à titre de licitation - pré état daté

Par **SU M**, le **23/11/2016** à **11:17**

Bonjour,

J'ai acheté en indivision un appartement en copropriété. Je revends aujourd'hui mes parts à l'autre indivisionnaire, il s'agit donc non pas d'une vente mais d'un acte de cession a titre de licitation. Le notaire m'a transmis aujourd'hui un pré état daté qu'il a demandé de sa propre initiative (sans nous avertir) et pour lequel nous devons payer 880 euros.

Je souhaiterais savoir si ce document est obligatoire dans le cadre d'une licitation.

Merci d'avance pour vos éclaircissements.

Par **notaireherbe**, le **23/11/2016** à **19:02**

Bonjour,

Oui ce document est obligatoire